

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243



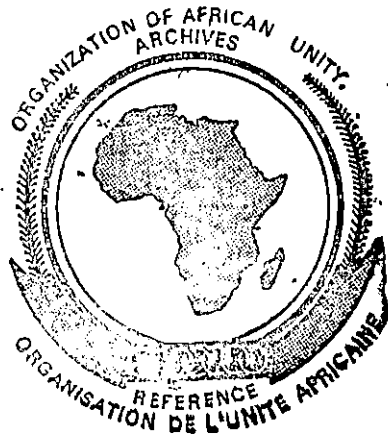
ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES
SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
JUN. 1971.

CM/395

L'AFRIQUE ET LA CNUCED.



Introduction

1. Il convient de rappeler qu'au nombre des recommandations adoptées dans le dispositif de la résolution CM/Rés.220 (XV) par le conseil des ministres lors de sa quinzième session ordinaire de l'OUA et qui devait par la suite être approuvée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de ^{la} septième session, figurent:

a) Une recommandation réaffirmant son appui au principe de l'établissement d'un système général de préférences.

b) Une recommandation qui demande aux pays développés d'appliquer la résolution 27 (II) de la deuxième session de la CNUCED concernant le transfert d'une aide financière aux pays en voie de développement.

c) Une recommandation affirmant son appui au principe d'une réunion au niveau des ministres du groupe des 77 avant la troisième session de la CNUCED.

d) Une recommandation portant sur la nécessité d'organiser une réunion ministérielle africaine, avant la réunion ministérielle du groupe des 77.

2. La même résolution faisait également appel au Secrétaire général administratif ainsi qu'au Secrétaire exécutif de la CEA pour que ceux-ci prennent toutes les mesures appropriées pour convoquer une conférence africaine des Ministres et lui fournir toute l'assistance nécessaire pour que celle-ci puisse mener sa tâche à bonne fin. Elle demandait d'autre part au Secrétaire général de l'OUA de présenter lors de la prochaine session ordinaire du Conseil des ministres un rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution.

3. Le présent document a été rédigé à la lumière de ladite résolution et traitera donc des points suivants:

a) Les démarches qui ont été faites par le Secrétariat général en vue de mettre en exécution de ladite résolution.

b) Les diverses activités auxquelles se livrent le Secrétariat en vue de préparer la troisième session de la CNUCED.

qui doit se tenir à Santiago du Chili du 13 Avril au 10 Mai 1972.

c) les réunions que tiendra le Secrétariat ou auxquelles il compte participer en préparation de la troisième session de la CNUCED.

d) L'effectif du personnel du Secrétariat général requis pour ces conférences, et l'importance approximative des fonds requis pour ses besoins.

B. La mise en oeuvre de la Résolution CM/Res. 200 (XV)

Immédiatement après le vote de la résolution, le Secrétariat général a en vue d'en assurer l'application, pris les dispositions suivantes:

a) Le groupe africain à la CNUCED, le groupe des 77 ainsi que le Secrétariat de la CNUCED ont été tous dûment informés de la résolution, et la réaffirmation par le Conseil des Ministres de l'OUA de son soutien au principe selon lequel il conviendrait d'établir un système général des préférences. Ces contacts ont été pris en temps voulu puisque la seconde partie de la 4^{ème} session du Comité spécial sur les préférences de la CNUCED aussi bien que la 4^{ème} session spéciale du Conseil pour le commerce et le développement ont eu lieu en octobre 1970, soit après que la résolution ait été adoptée et sa teneur communiquée à tous les intéressés. On sait maintenant que le Conseil pour le Commerce et le développement a adopté lors de la 4^{ème} session spécial un système général de préférences qui satisfait partiellement les voeux exprimés par le Groupe africain ainsi que ceux du groupe des 77. L'Assemblée générale des Nations Unies y ont fait une référence appropriée lors de sa 25^{ème} session dans le cadre de la stratégie de développement international pour la seconde decennie pour le développement des Nations Unies. Voilà qui répond donc au premier paragraphe du dispositif de la résolution.

b) Quant au 2ème paragraphe du dispositif concernant le transfert de l'assistance financière aux pays en voie de développement en application de la résolution de la seconde session de la CNUCED, le Secrétariat général a communiqué la décision qu'a prise à ce propos le Conseil au Secrétariat exécutif de l'OUA à New York en lui demandant non seulement de la porter à l'attention des délégués africains assistant à la 25ème conférence générale des Nations Unies, mais également qu'il fasse en sorte que ceux-ci soulignent bien dans leurs déclarations que si on veut voir la seconde décennie pour le développement des Nations Unies aboutir à des résultats positifs, il convient de mettre au plus tôt en application la résolution 27 (II) de la deuxième session de la CNUCED. Cette démarche a été faite en septembre 1970, soit un mois avant le lancement de la seconde décennie pour le développement des Nations Unies à la Conférence générale, du 24 Octobre 1970.

Il est bon de souligner ici que la 25ème session de la conférence générale de l'ONU a adopté la résolution 2626 (XXV) sur la stratégie du développement international pour la seconde décennie des Nations Unies pour le développement laquelle répond pour l'essentiel aux vœux exprimés sous ce rapport par le groupe africain.

c) Quant au paragraphe 3 du dispositif de la résolution relative au soutien que le Conseil apporte à une conférence ministérielle du Groupe des 77 qui doit précéder la troisième session de la CNUCED, le Secrétariat général s'est empressé de communiquer la décision du Conseil à la fois au Groupe africain et au groupe des 77 à Genève. On connaît la décision prise pour faire tenir une conférence ministérielle des 77 à Lima (Pérou) du 1er au 6 novembre 1971. Cette conférence doit être immédiatement précédée par une réunion du groupe des experts des 77 dans la même ville du 25 au 31 octobre 1971. Le président du groupe africain à Genève a par sa lettre du 18 mars 1971, informé de ce qui précède le Secrétariat général ainsi que des dispositions prises par le groupe africain en vue de la préparation d'une telle conférence.

Dans sa lettre, qu'on trouvera à l'annexe I du présent rapport, le président du groupe africain à Genève a mis en lumière l'utilité qu'il y aurait à voir s'instaurer une coopération et une coordination accrues entre Addis Abéba et Genève, et fait appel au concours du Secrétariat dans divers domaines.

d) Pour ce qui est du paragraphe 4 du dispositif de la résolution qui traite de la convocation d'une réunion des ministres africains avant la réunion des 77, le Secrétariat général a été en liaison ininterrompue avec la CEA pour fixer le lieu, la date et l'ordre du jour d'une telle réunion. On en est venu à la conclusion qui convenait d'ailleurs à tout le monde de tenir cette réunion qui reprendra la plupart des points qui figureront à l'ordre du jour de la réunion à la fois des 77 et celle de la troisième session de la CNUCED, en insistant davantage sur les points qui intéressent particulièrement l'Afrique; l'OUA et la CEA y travaillent conjointement, en consultation avec le groupe africain à Genève. Le Secrétariat général par ailleurs a demandé au Comité consultatif pour les questions budgétaires et financières de mettre à la disposition du Secrétariat général les fonds requis pour tenir cette réunion conjointement avec la CEA. Le Comité consultatif a d'ailleurs donné son approbation financière, et il faut espérer que le Conseil des ministres suivra les recommandations du Comité consultatif. Le Secrétaire général de l'OUA a signé de concert avec le Secrétaire exécutif de la CEA les invitations qui furent expédiées à tous les Etats membres.

e) Le paragraphe 5 du dispositif demande au Secrétaire général de l'OUA ainsi qu'au Secrétaire exécutif de la CEA de prendre toutes les mesures voulues pour convoquer cette réunion et lui fournir toute l'assistance désirable dans l'accomplissement de sa tâche.

On a dit déjà dans le précédent paragraphe comment se déroulent de telles consultations entre les deux organisations, lesquelles d'ailleurs continuent dans un esprit de parfaite coordination et de compréhension. Les préparatifs de la réunion ont été étudiés dans leurs moindres détails sans oublier la production des documents qui ont été partagés, après agrément, entre les deux secrétariats. Tout porte à croire que la réunion aura lieu, et contribuera dans une large mesure à harmoniser les positions des Etats africains sur les questions touchant au commerce et au développement.

f) Enfin, c'est en exécution du paragraphe 6 du dispositif de la résolution que sera soumis le présent rapport à la 17ème session du Conseil des ministres de l'OUA.

C. ACTIVITES DU SECRETARIAT EN PREPARATION DE LA TROISIEME SESSION DE LA CNUCED .

5. Il convient de remarquer dès le départ et avant d'aborder les activités du Secrétariat général de l'OUA en vue de préparer la troisième session de la CNUCED, que les activités de toute organisation s'occupant de questions économiques, sociales et politiques sont toujours limitées par les ressources mêmes qui sont mises à sa disposition. Ici il faut entendre par là non seulement les ressources financières mais aussi les ressources humaines. Il convient également de rappeler que le mémoire sur les responsabilités et le rôle de l'Organisation de l'Unité Africaine dans les domaines économiques et social, adopté par la quinzième session ordinaire du Conseil des ministres et approuvés par la 7ème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a affirmé sans conteste la détermination des responsables africains de faire de l'Organisation de l'Unité Africaine l'Organisation qui décide souverainement, et constitue la force motrice derrière toute entreprise visant à la mise en valeur économique et sociale du continent africain.

Elle définit dans le sens vont les responsabilités de l'OUA dans les domaines économiques et social; elle en prescrit les méthodes de travail et les moyens d'actions, elle en détermine les priorités économiques et sociales du continent. Elle a en particulier souligné la nécessité pour le Conseil des ministres de fournir au Secrétariat général de l'OUA tous les moyens nécessaires en vue de multiplier les possibilités d'étudier dans l'intérêt du continent les programmes économiques et sociaux et les facilités voulues pour accroître ses activités et lui permettre de coordonner sur le plan administratif les efforts que déploie le Groupe africain dans le cadre des organisations internationales ayant un caractère économique et social. Faute d'appliquer cette décision, les activités du Secrétariat général ne peuvent que être limitées à la fois en latitude et en efficacité. Les groupes africains qui oeuvrent dans le cadre de diverses organisations internationales ne manquent pas de temps à autre tant leur paraissent utiles les services que peut rendre le Secrétariat, de demander à celui-ci de lui apporter son concours. Ce concours n'a pas pu être aussi entier ni aussi efficace qu'on l'aurait souhaité pour la bonne raison que les moyens dont dispose le Secrétariat sont limités à l'extrême. C'est à la lumière de ce qui précède qu'il convient de considérer les activités du Secrétariat général dans la préparation de la troisième session de la CNUCED.

6. Dans un esprit de compréhension et de coopération; le Secrétariat de l'OUA et de la CEA ont examiné l'ensemble de la question des préparatifs de la troisième session de la CNUCED. Les deux organisations sont convenues de partager les travaux pour éviter de faire double emploi, ce qui risquerait d'entraîner un gaspillage de temps et d'énergie. Elles sont convenues de se réunir fréquemment et d'assister à toutes réunions jugées utiles à la compréhension des questions intéressant l'Afrique dans les domaines du commerce et du développement. Ces deux séries de conférences feront l'objet du prochain chapitre du présent document.

7. Il fut admis sans peine au cours des consultations qu'ont tenues les deux secrétariats, qu'il serait particulièrement utile pour les délégués africains assistant aux diverses réunions précédant la troisième CNUCED aussi bien que la grande conférence elle-même d'être en possession de documents préparés par les deux secrétariats et traitant de questions telle que celles-ci:

a) Détermination des articles qui pourraient faire l'objet d'échanges commerciaux entre les pays africains.

b) Critères devant être appliqués dans la formulation d'une réglementation d'origine dans la libéralisation des échanges commerciaux entre pays africains.

c) Rapports entre les monnaies africaines et les monnaies des pays développés.

d) Coopération multinationale en vue de la commercialisation des articles africains exportables.

e) Une étude d'ensemble des tendances du commerce africain et des perspectives qui s'ouvrent à ce dernier.

f) Les facteurs de base qui freinent le développement économique ou au contraire le facilitent.

g) Questions de financement international et problèmes monétaires;

h) Barrières non tarifaires.

i) Rapports entre les SDR et le financement supplémentaire pour le développement.

j) Coopération économique en Afrique.

k) Programme d'action en faveur des pays les moins développés dans les domaines qui entrent dans la compétence de la CNUCED.

D'autres études qui ont un lien étroit avec les questions de commerce et de développement sont actuellement à l'étude.

8. Il a été convenu que le Secrétariat général de l'OUA assume la responsabilité de trois études principales, indépendamment de certains documents qui précisent la ligne politique à suivre concernant certains problèmes. Ces trois documents portent sur:

a) Une étude sur la coopération économique en Afrique.

b) Une étude sur les rapports entre les SDR et le financement supplémentaire pour le développement.

c) Une étude sur le programme d'action en faveur des pays les moins développés dans les domaines qui sont du ressort de la CNUCED.

Certaines de ces études seront terminées pour la réunion conjointe OUA/CEA sur le commerce et le développement qui précède la onzième session du Conseil pour le commerce et le développement. L'ensemble de ces documents seront néanmoins prêts pour la réunion des ministres africains sur le commerce et le développement.

D) Réunions que tiendra le Secrétariat général ou auxquelles il doit participer.

9. Voici la liste des réunions préparatoires à la CNUCED que le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine est directement chargé d'organiser:

a) La réunion conjointe OUA/CEA pour le commerce et le développement qui se tiendra à Genève du 12 au 20 Août 1971. On trouvera à l'annexe II au présent document l'ordre du jour provisoire arrêté d'un commun accord. Il sera discuté avec le groupe africain à Genève avant que l'on en vienne à arrêter un ordre du jour définitif.

b) La réunion conjointe entre l'OUA et la CEA sur les problèmes monétaires et financiers qui auront lieu à Washington D.C. du 21 au 26 Septembre 1971.

c) La réunion ministérielle des pays africains préparatoires à la troisième session de la CNUCED qui sera tenue à Addis Abéba du 8 au 14 octobre 1971. L'ordre du jour provisoire pour cette réunion sera rédigé ultérieurement, et ce à la lumière de l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la CNUCED et des discussions qui auront eu lieu entre l'OUA et la CEA d'une part et le groupe africain de l'autre.

10. Par ailleurs le Secrétariat général compte participer en 1971 aux réunions suivantes conçues pour préparer la troisième CNUCED afin d'assister, par des moyens techniques ou autres, le Groupe africain.

a) La première session du Conseil pour le commerce et le développement qui doit se tenir à Genève du 24 Aout au 17 Septembre 1971;

b) la réunion annuelle de la BIRD/FMI qui se tiendra à Washington D.C. du 27 au 30 septembre 1971;

c) la conférence ministérielle du groupe des 77 et la réunion des experts où la précédente qui se tiendra à Lima (Pérou) du 25 Octobre au 6 novembre 1971.

11. Toutes ces conférences ne feront que préparer la troisième session de la CNUCED qui se tiendra à Santiago du Chili, du 13 Avril au 10 Mai 1972 et à laquelle participeront les représentants de l'OUA pour assister techniquement ou autrement, le groupe africain de la même façon que cela a été fait pour la première et deuxième session de la CNUCED.

E. PREVISIONS DE CREDITS ET DE PERSONNEL POUR LES DIVERSES REUNIONS.

Ces prévisions se présentent comme suit:

a) Réunion conjointe OUA/CEA sur le commerce et le développement à Genève. A cette réunion assistent habituellement deux fonctionnaires du département économique et social du Secrétariat général.

Il s'agit là d'un minimum, et les frais prévus pour ces fonctionnaires se présentent comme suit :

Part de l'OUA dans les arrangements techniques pris sur la base de 50% pour la CEA	E.U. \$2.500,00
Per diem - billet d'avion excédent de bagages pour deux personnes	E.U.\$ <u>1.922,00</u>
		4.422,00

b) Conférence conjointe annuelle pour les questions monétaires et financières (Washington D.C)

A cette réunion doit assister un seul fonctionnaire. Les frais se présentent ainsi:

Per diem- billet d'avion etc..	E.U \$1.825
--------------------------------	--------	------------

c) Conférence des ministres africains pour le commerce et le développement (Addis Abéba).

Les services techniques pour cette conférence seront assurés par la CEA et l'OUA. Seront présents tous les membres du Département économique et social du Secrétariat général. Les frais afférant à cette réunion se monteront à 5.000 E.U qui représentent la part de l'OUA, la CEA assumant la moitié des frais.

d) Onzième session du Conseil pour le commerce et le développement (Genève).

Assistent habituellement à cette conférence deux fonctionnaires du département économique et social du Secrétariat général. Ils assistent le groupe africain pendant cette session et leur apportent un appoint technique. Etant donné que cette conférence sera précédée de la conférence conjointe OUA/CEA, il n'y aura pas lieu de prévoir de frais de transport par avion. Les seuls frais à envisager sont ceux du per diem qui se montent à 972 dollars E.U.

e) Conférence annuelle de la BIRD/FMI/Washington.

Etant donné que cette conférence suit immédiatement la conférence de l'OUA/CEA

pour les questions monétaires et financières qui a lieu au même endroit, il n'y aura pas lieu de prévoir de frais de transport. Il conviendra néanmoins de prévoir uniquement le per diem pour six jours pour une personne, ce qui reviendra à 187 dollars E.U.

f) Conférence ministérielle des 77 (Lima Pérou).

Il est bon de prévoir la présence de trois fonctionnaires du Secrétariat de l'OUA. Il n'y eut que deux fonctionnaires présents lors de la dernière session des 77 à Alger, ce qui se révéla insuffisant. Les frais encourus se monteront à 7.395 \$ E.U.

13. Le total des crédits nécessaires au Secrétariat général pour s'acquitter de sa tâche dans la préparation de la troisième session de la CNUCED sera de 19.801 \$ E.U.

La répartition des crédits nécessaires se présente comme suit:

a) Conférence conjointe OUA/CEA pour le commerce et le développement	4.422
b) Conférence conjointe OUA/CEA pour les questions monétaires	1.825
c) Conférence des ministres africains pour le commerce et le développement.....	5.000
d) Onzième conseil de la CNUCED	972
e) Conférence BIRD/FMI	187
f) Conférence ministérielle des 77.....	<u>7.395</u>
	19.801

14. C'est dans le courant du 1er semestre 1972 que la troisième session de la CNUCED tiendra ses assises à Santiago du Chili. Il convient d'envisager d'y envoyer trois membres du Secrétariat. Deux fonctionnaires seulement avaient assisté à la deuxième session de la CNUCED, mais ce nombre se révéla très insuffisant par rapport aux besoins manifestés lors de la conférence par le groupe africain.

Les frais encourus pour la troisième session de la CNUCED sont estimés à 4.897 dollars E.U. Par conséquent, le total des crédits à envisager pour les préparatifs à la troisième session de la CNUCED d'une part et pour assister d'autre part à la grande conférence elle-même se monteraient à 24.680 dollars E.U.

15. Notons que le Secrétariat a voulu saisir le Conseil des Ministres non seulement d'un rapport portant sur la mise en oeuvre de la résolution CM/Rés. 220 (XV) adoptée par la quinzième session ordinaire du Conseil des Ministres, mais encore d'un état des préparatifs actuellement en train, en vue de la troisième session de la CNUCED et des prévisions budgétaires y afférentes. Espérons que le Conseil, vue l'influence considérable que peut avoir la troisième CNUCED sur le développement et l'économie de chaque État africain voir sur l'ensemble du continent adopte ce rapport et approuve les dépenses d'ordre financier qui s'y rattachent.

Genève, le 18 Mars 1971.

Monsieur le Secrétaire Administratif,

En tant que Président du Groupe Africain de Genève, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

1°) Au cours de la reprise de sa dixième session tenue du 1er au 9 Mars 1971, le Conseil du Commerce et du Développement a décidé de recommander à l'Assemblée Générale des Nations Unies que la troisième session de la CNUCED se tienne à Santiago du Chili du 13 Avril au 10 Mai 1972.

2°) Conformément à la Charte d'Alger, le Groupe des 31 pays en voie de développement membres du Conseil a décidé de son côté, que le Groupe des 77 tiene avant la 3ème CNUCED une réunion ministérielle à Lima, Capitale du Pérou. La date de cette réunion vient d'être fixée à la semaine du 1er au 6 Novembre 1971.

3°) Un Comité préparatoire a été constitué à cet effet au niveau des 77 en vue de procéder aux travaux préparatoires.

Le Groupe Africain y est représenté par les délégations des dix pays suivants :

Algérie, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria, République Populaire du Congo, République Arabe Unie et Tunisie.

Monsieur le Secrétaire Administratif
de l'Organisation de l'Unité Africaine

ADDIS-ABEBA

E T H I O P I E.-

4°) Le Groupe Africain de Genève a décidé de se convertir dans sa totalité en Comité préparatoire de la réunion des Ministres africains du Commerce qui devait précéder celle des 77 et dont le principe a été admis tant au niveau de l'OUA qu'au niveau de la CEA suite à la recommandation du Groupe d'experts mixte CEA/OUA de 1970.

5°) Il a été convenu aussi que les travaux préparatoires à la réunion des Ministres Africains devraient être achevés à l'occasion de la prochaine session du Groupe d'experts mixte CEA/OUA l'été prochain.

6°) Pour ce qui est de la date et du lieu qui conviendraient pour la réunion ministérielle, le Groupe africain de Genève fait appel à l'aimable entremise de votre Secrétariat pour consulter les Gouvernements africains et favoriser la fixation de leur choix.

7°) En attendant une décision dans ce sens, le Groupe africain de Genève souhaiterait connaître votre sentiment sur les questions concernant l'Afrique qui mériteraient d'être approfondies en prévision de la troisième CNUCED.

8°) Le Conseil du Commerce et du Développement n'a pu à la reprise de sa dixième session prendre une décision au sujet de l'ordre du jour provisoire de la troisième CNUCED. La question sera réexaminée à la XIème session qui aura lieu du 24 Août au 17 Septembre 1971.

9°) Vous voudriez bien trouver, en annexe, la liste des grandes lignes de l'avant-projet de l'ordre du jour provisoire présenté par le Groupe des 31 lors de la dernière réunion du Conseil.

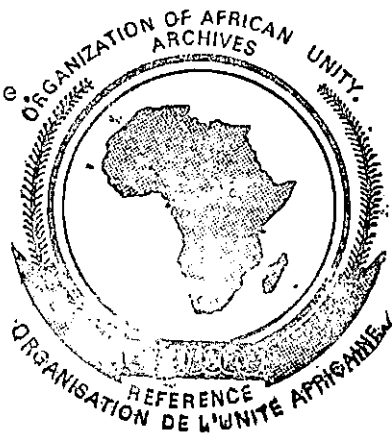
10°) Me faisant l'interprète du Groupe africain de Genève, je tiens à vous dire combien nous souhaitons plus de coordination entre Genève et Addis-Abéba et qu'à cet effet nous comptons beaucoup sur vos bonnes dispositions personnelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Administratif, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur, Représentant
Permanent

Sixième conférence adjointe OUA/CEA pour le commerce
et le développement - Genève, 12 au 20 août 1971.

- 1) Ouverture de la conférence.
- 2) Election des membres du Bureau.
- 3) Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail de la conférence.
- 4) Position africaine à la troisième session de la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement :
 - a) Problème des matières premières et stratégies.
 - b) Produits manufacturés et semi finis.
 - c) Croissance, développement, financement et assistance.
 - d) Stratégie pour le développement maritime, et réduction des frais de transport maritime.
 - e) Expansion commerciale, coopération économique, et intégration régionale chez les pays en voie de développement.
 - f) Mesures particulières en faveur des pays les moins développés parmi les pays en voie de développement.
 - g) Transfert des techniques.
- 5) Autres questions.
 - a) mesures propres à stimuler les échanges commerciaux.
 - b) Problèmes monétaires africains.
- 6) Questions diverses.
 - a) Date et lieu de la 7ème conférence
 - b) Adoption du rapport.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Africa and UNCTAD

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7626>

Downloaded from African Union Common Repository